

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Modification des Membres
du Conseil d'Administration
du CCAS

Le Maire de la Commune de LESPIGNAN,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Octobre 2022, modifiant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS pour le porter à 16 ;

N° A-2022-10-12-31

ARRETE

ARTICLE 1 – Mme CONSTANT Sandrine est désignée comme 8^{ième} membre non élu du conseil d'administration du centre communal d'action sociale qui est modifié de la manière suivante :

- M. Claude CLARIANA (RLI Les Sablières)
- M. Yves EL BECHIR (UDAF)
- Mme Renée ONOFRE (Club 3^{ème} âge)
- Mme Lydie VACHIER (Famille d'accueil)
- Mme Flore BORRAS (Assoc ABES)
- M. Gérard LLOPEZ (Donneurs de Sang)
- Mme Véronique BAUX (Solidarité, Enfance)
- Mme Sandrine CONSTANT (Education, Enfance)

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée pour information à M. le Sous Préfet de Béziers.

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le **14 OCT. 2022**

ID : 034-213401359-20221012-A2022_10_12_31-AR

Fait à LESPIGNAN, le 12 Octobre 2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le **12 OCT. 2022**

Et publication ou notification

Du **14 OCT. 2022**

Le Maire :

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

